

cipes mêmes du christianisme : l'émulation pour améliorer le sort des classes déshéritées de la fortune et souffrantes. Malheureusement l'idée chrétienne étant de plus en plus reniée dans la nouvelle morale courante, l'opinion populaire assimila les vues de réforme politique et sociale aux vues du philosophisme irrégulier et à ses prédications de sensualité licencieuse.

Quant au nouvel édifice social que les philosophes triomphants entendaient élever pour le bonheur du genre humain, l'opinion n'en reçut pas les principes du génie universel de Voltaire, mais du *Contrat social* de Jean Jacques Rousseau.

Au commencement du règne de Louis XVI, on demandait à un voyageur qui avait été absent plusieurs années, s'il remarquait quelque changement dans la nation ; il répondit : " Rien autre chose, sinon que ce qui se disait dans les salons, se répète dans les rues." Ce qui se répétait dans les rues, c'est-à-dire dans le monde des laquais, des portiers, des cuisinières, celles-ci ardentes comme leurs fourneaux, des perruquiers, personnages importants en ce temps là, des commis de boutique, des cochers de fiacre ; ce qui se répétait, c'était la doctrine de Rousseau, le *Contrat social*, amplifié, vulgarisé commenté sur tous les tons et sous toutes les formes. Un témoin oculaire de l'engouement de cette époque écrivait quelques années plus tard, 1799.

" Dans les classes moyennes et inférieures, Rousseau a eu cent fois plus de lecteurs que Voltaire. C'est lui seul qui a inoculé chez les Français la doctrine de la souveraineté du peuple et ses conséquences les plus extrêmes. . . . Ce *Contrat social* qui dissout les sociétés fut le Coran des discoureurs apprêtés de 1789 et des jacobins de 1791. J'ai entendu Marat, en 1788, lire et commenter le *Contrat social* dans les promenades publiques aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste."

" Les clercs de la Bazoche, de jeunes avocats dans la Grand'Salle du palais, tout le petit peuple lettré qui fourmille de publicistes de nouvelle date, ont entre les mains le *Contrat social* comme un catholicisme dont ils étudient les dogmes."

En avance sur les clercs de la Bazoche et les jeunes avocats, les Parlementaires, en exil, avaient été mordus par l'esprit de Rousseau, l'esprit républicain, ou bien ils y avaient mordu, " Les Parlementaires exilés se sont mis à étudier le droit ; dans l'esprit public et par leurs études s'établit que l'opinion de la nation est au-dessus du roi,"